



Membres de l'exécutif :

Nicolas Féraud, Président  
Laurent Bagnoud, Conseiller  
Rose-Marie Clavien, Conseillère  
Yvan Rion, Conseiller

Nicole Bonvin Clivaz, Vice-Présidente  
Kevin Barras, Conseiller  
Marielle Clivaz, Conseillère

**1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences**

M. Nicolas Féraud, Président, ouvre l'assemblée à 19h00, souhaite la bienvenue et remercie les 98 citoyens qui prennent le temps d'accomplir leur rôle en tant que pouvoir législatif.

Il constate que l'Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales et lit les points de l'ordre du jour avant de désigner les scrutateurs qui sont appelés à tenir compte des voix des membres de l'Exécutif.

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 juin 2022.
3. Approbation des décisions fiscales applicables à l'exercice 2023.
4. Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement relatifs au lac de Chermignon.
5. Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement relatifs à la station de potabilisation de Plans-Mayens.
6. Lecture et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2023.
7. Lecture des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire.
8. Présentation de la planification financière 2024-2027.
9. Approbation du règlement de l'Etat-Major de Conduite Régional des communes du Haut-Plateau.
10. Sujets d'actualité et divers.

L'Assemblée accepte l'ordre du jour tel que présenté.

**2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 juin 2022**

Les sujets traités lors de la précédente rencontre sont résumés et la lecture intégrale du protocole n'est pas demandée. Les citoyens approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

**3. Approbation des décisions fiscales applicables à l'exercice 2023**

L'Assemblée est informée sur l'ensemble des décisions fiscales 2023 qui ont permis l'élaboration du budget proposé.

Taux d'indexation de l'échelle des revenus	173 %
Coefficient d'impôt	1,15
Montant de l'impôt personnel	CHF 12.--
Intérêt rémunérateur	0,0 %
Impôt sur les chiens	CHF 160.--

Vu le programme très ambitieux en matière d'investissements ainsi que les incertitudes liées à la Covid, inflation et hausse des énergies, le Conseil a décidé de maintenir le coefficient d'impôt à 1,15. En effet, une baisse d'impôt aurait été déraisonnable.

Compétente uniquement pour décider du taux d'indexation de l'échelle des revenus, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, la modification dudit taux qui passe ainsi de 170 à 173%.

#### 4. Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement relatifs au lac de Chermignon

M. Laurent Bagnoud, Conseiller communal responsable de l'environnement et énergies rappelle que la commune mène de nombreux chantiers sur son réseau d'eau, et ceci sur l'ensemble du territoire communal. A titre d'exemples, les chantiers suivants sont mentionnés :

- Plumachit et Lachaux : amélioration de la qualité de l'eau par la réalisation de stations d'ultrafiltration et la mise aux normes des réservoirs (réalisé en 2022).
- Prise d'eau de la Tièche : automatisation de la prise d'eau pour l'apport en eau du bisse du Tsitoret.
- Raugea : centrale intercommunale de Raugea avec la commune voisine de Noble-Contrée, prévu en 2023 et budgétisé à hauteur de 2,8 millions de francs.
- Cordona : Projet de construction d'une station d'ultrafiltration et d'un réservoir pour l'alimentation de Cordona, et construction des canalisations vers les privés, prévu en 2023.
- Réseau d'irrigation Loc-Corin prévu de 2024 à 2025.
- Step 3 avec la réfection complète de la centrale et le turbinage des eaux usées, en cours, projet réalisé avec les communes concernées membres de l'association des eaux usées de Sierre.

Concernant le projet de rehaussement de la digue de Plans-Mayens, également appelé le lac de Chermignon, ce dernier se situe sur le territoire de la commune de Lens, sur des terrains appartenant en partie à la bourgeoisie de Chermignon, mais il est la propriété de la commune de Crans-Montana.

Ce lac a été construit en 1971 à un emplacement idéal : il est alimenté par les eaux qui coulent sur le bassin versant propre du lac, par les eaux du vallon de l'Ertenze, de Corbyre et celles de Tseuzier qui arrivent dans le lac par une conduite depuis le barrage lorsque la commune manque d'eau.

L'eau de ce lac est utilisée pour plusieurs besoins :

- Il permet l'irrigation de l'ouest de la commune, soit Chermignon et Montana, pour les besoins d'arrosage.
- Il assure l'approvisionnement en eau potable pour le secteur de Crans et Chermignon.
- En été, il sert à l'arrosage des parcours de golf.
- Et en hiver il garantit l'enneigement mécanique du domaine skiable.
- De plus, les eaux sont turbinées, ce qui permet de produire de l'énergie.

C'est donc par ses différents utilisateurs et ses fonctions un lac de grande importance pour la commune.

Aujourd'hui, il est nécessaire de réaliser des travaux, car l'Office fédéral de l'énergie, qui assure la surveillance de cette digue, exige l'adaptation de la digue pour des questions de sécurité, les normes ayant évolué depuis 1971. Cette exigence fédérale est non négociable, et si les travaux ne sont pas réalisés, il conviendra de restreindre drastiquement l'utilisation du lac, avec les conséquences pour les différents utilisateurs mentionnés.

Dans ce contexte, la commune profite des travaux obligatoires pour augmenter la capacité de stockage qui va passer de 130'000 m<sup>3</sup> aujourd'hui à environ 300'000 m<sup>3</sup>, soit un doublement de la capacité. Cela se réalise en rehaussant la digue actuelle de 5,9m.

Pour y parvenir, les procédures ont été longues, puisqu'elles ont commencé en 2014 déjà, soit il y a 8 ans. Trois procédures ont été suivies : le changement de zone, le défrichement d'une partie forêt et le projet de rehaussement en lui-même.

La mise en zone est faite. Le défrichement nécessaire a déjà été autorisé et a pu être réalisé cet automne.

Dès que la commune recevra le permis de construire du canton, les travaux débuteront soit l'année prochaine au printemps. Ils dureront 2 ans, d'avril 2023 à fin 2024. Ils sont devisés à 9 millions de francs, répartis à hauteur de 4 millions pour 2023 et 5 millions pour 2024.

Ces travaux sont essentiels afin de sécuriser l'approvisionnement en eau de la commune. En augmentant la capacité de cette retenue d'eau, une solution à long terme est apportée à la pénurie d'eau notamment vécue cette année et il est répondu à l'exigence de la Confédération de sécuriser cet ouvrage.

**Q** : M. Louis Brouze demande si la piste de ski sera déplacée.

**R** : Il lui est répondu par l'affirmative, étant précisé qu'il en est de même des chemins avoisinants.

**Q** : M. Patrice Clivaz demande si la digue pourrait être moins pierreuse et plus naturelle. Il souhaite également savoir si des équipements solaires sont envisageables sur la surface d'eau.

**R** : L'intégration paysagère a été prise en compte et il s'agira bien de verdure bien que l'impact visuel semble ressembler à de la pierre. Quant aux fermes énergétiques (équipements solaires), une existe sur le lac des Toules et des contacts ont régulièrement lieu avec les porteurs du projet. Il n'est donc pas exclu que de telles installations soient réalisées dans le futur.

**Q** : Mme Ida Emmy Jeanne Sandoz demande quelle est la quantité d'eau qui sera rétrocédée à CMA pour l'enneigement artificiel.

**R** : Un chiffre exact ne peut pas être articulé mais l'eau est facturée à CMA; il s'agit de quantités non négligeables qui n'affaiblissent pas l'approvisionnement et qui rapportent financièrement à la Commune.

**Q** : M. Christian Mittaz demande ce qui se passe du côté Est du lac.

**R** : L'arrière du lac sera effectivement impacté et une partie défrichée pour permettre notamment la réalisation des nouveaux chemins.

**Q** : M. Fabrice Rey souhaite savoir si, durant la période estivale, les autres lacs de la station pourront être maintenus à leur pleine capacité.

**R** : Le lac de Plans-Mayens donne des capacités supplémentaires et donc une marge de manoeuvre supplémentaire, le but étant d'avoir une desserte assurée sur les autres retenues d'eau.

**Q** : M. Francis Donzé demande si ce projet fait partie de la liaison Lienne-Raspille.

**R** : Ce lac est relié avec le projet global Lienne-Raspille puisque le point central est le barrage de Tseuzier dont l'idée est de le remplir pour pouvoir ainsi après desservir les autres bassins d'accumulation et lacs.

Arrivé au terme des questions, le Président relève que la situation a été tendue cet été. Il remercie le service des eaux qui a assuré l'alimentation, malgré la sécheresse.

L'Assemblée accepte, à l'unanimité, la dépense et le crédit d'engagement de CHF 9 Mios pour les travaux du lac de Chermignon.

**5. Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement relatifs à la station de potabilisation de Plans-Mayens**

M. Laurent Bagnoud explique que la commune a réalisé en 2021 une étude des risques par un bureau spécialisé, qui démontre qu'il est urgent de remplacer les deux stations qui arrivent en bout de vie du côté ouest de la commune : les stations de Chermignon et de Montana.

Dans la région de Plans-Mayens, 3 stations de potabilisation se situent à moins de 1km de distance entre les 3 communes du Haut-Plateau.

L'idée principale du projet est de créer une centrale de potabilisation intercommunale entre les trois communes de Lens, Icogne et Crans-Montana. Les avancées technologiques permettent de réaliser des installations qui prennent moins de place et peuvent être installées dans le bâtiment existant, propriété de Lens et Icogne.

En plus de réaliser une station commune, la capacité de stockage est augmentée avec un réservoir en contrebas d'une capacité importante de 6'000 m3 (actuellement existe un réservoir de 1'000 m3).

Le premier objectif de cette nouvelle station de potabilisation est de permettre de sécuriser l'approvisionnement des réseaux d'eau des trois communes. Cela permettra aussi des économies dans la gestion puisqu'une seule station intercommunale permettra de remplacer 3 stations existantes, dont 2 qui sont en bout de course.

Grâce au système de filtration des eaux par membranes, moins de produits chimiques seront utilisés et la qualité de l'eau en sera augmentée.

Le fait de travailler en commun avec les communes voisines permet de mieux gérer les apports d'eau et de les mettre en commun. Notamment la centrale sera desservie par les eaux de Er de Lens, de l'Ertense, des sources de Corbyre, du lac de Plans-Mayens, du Bruellan, et également du lac de Zeuzier. L'eau sera ensuite redistribuée dans les réseaux des 3 communes. Il s'agira ainsi d'une plaque tournante de premier plan pour l'approvisionnement et le traitement des eaux brutes.

Cette collaboration intercommunale permet aussi de mettre en commun des compétences des collaborateurs des services des eaux des 3 communes.

Les deux communes de Lens et Icogne ont déjà formellement accepté le principe de mise en commun de la station de potabilisation. L'acceptation du crédit d'engagement permettra d'aller de l'avant dans cette réalisation importante. Le montant du crédit d'engagement demandé est de CHF 10 Mios, pour un coût global estimé de CHF 20 Mios.

**Q :** M. Francis Schraner demande s'il est juste de dire qu'il convient de pomper l'eau du lac de Chermignon et ainsi engendrer des coûts supplémentaires. Ne serait-il pas plus judicieux d'avoir cette station de potabilisation en aval.

**R :** Selon les études faites par les ingénieurs, l'emplacement choisi est idéal parce que les eaux arrivent déjà à cet endroit et que les procédures en sont facilitées.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un ouvrage et investissement intercommunal permettant des économies et un partage de compétences professionnelles.

L'Assemblée accepte, à l'unanimité, la dépense et le crédit d'engagement de CHF 10 Mios pour la construction d'une nouvelle station de potabilisation intercommunale à Plans-Mayens.

M. Nicolas Féraud invite les citoyens à retenir la date du 30 mars 2023 qui sera dédiée à une soirée d'information traitant notamment de l'eau, de l'énergie et ses bonnes pratiques.

#### 6. Lecture et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2023

Le Président souligne que la santé financière est toujours très bonne. Les investissements prévus à hauteur de CHF 38,4 Mios peuvent être réalisés grâce aux excédents dégagés par les revenus et une marge d'autofinancement de CHF 16,4 Mios. Il rappelle les crédits d'engagement déjà validés pour l'EMS et la crèche, bâtiments intercommunaux. Un éventuel retard dans la réalisation des investissements proviendrait de la pénurie des matériaux et main d'œuvre à cause de la pandémie et du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Conseiller communal responsable des finances, M. Yvan Rion rappelle que les budgets ont été réalisés selon le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Il détaille le compte administratif ci-dessous (en CHF Mios).

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Revenus	89.0	85.1	91.2
Charges	86.4	82.2	87.1
<b>Excédent de revenus</b>	<b>2.6</b>	<b>2.9</b>	<b>4.1</b>
Amortissements planifiés	16.1	15.7	14.5
Attribution aux fonds spéciaux	0.7	0.6	3.7
Prélèvement sur les fonds spéciaux	-3.0	-2.2	-1.5
Réévaluation prêts du patrimoine admin.	0.0	0.0	0.0
Rééval. particip. du patrimoine admin.	0.0	0.0	0.8
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>16.4</b>	<b>17.0</b>	<b>21.6</b>
Investissements nets	38.2	34.0	20.1
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>-21.8</b>	<b>-17.0</b>	<b>1.5</b>

Il poursuit avec le compte de fonctionnement (en CHF Mios)

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
<b>CHARGES</b>	<b>86.4</b>	<b>82.2</b>	<b>87.1</b>
Charges du personnel (87-82-80 EPT)	10.6	10.1	9.6
Charges de biens et services	15.3	15.2	17.6
Amortissement du patrimoine admin.	15.4	15.0	14.5
Charges financières	2.4	2.4	3.4
Attrib. fonds & financements spéciaux	0.6	0.6	3.7
Charges de transfert	41.6	38.8	36.6
Imputations internes	0.5	0.1	1.7
<b>REVENUS</b>	<b>89.0</b>	<b>85.1</b>	<b>91.2</b>
Revenus fiscaux	70.8	68.8	73.9
Patentes et concessions	0.7	0.7	0.7
Taxes	8.7	8.1	9.2
Revenus divers	0.0	0.0	0.1
Revenus financiers	3.9	3.9	3.1
Prélèvements sur financements spéc.	3.0	2.2	1.5
Subventions	1.4	1.2	1.0
Imputations internes	0.5	0.2	1.7

Les investissements (en CHF Mios) sont exhaustivement commentés, rubrique par rubrique.

	Dépenses	Recettes
Administration générale	0.2	
Ordre et sécurité publics	0.4	
Formation	0.4	
Culture, sports, loisirs, églises	6.0	
Santé	5.4	
Prévoyance sociale	2.6	
Trafic et télécommunication	6.6	
Protection de l'env. et aménagement du territ.	15.4	
Economie publique	1.2	
Finances et impôts	0.2	0.2
<b>Total des investissements (nets = 38.2)</b>	<b>38.4</b>	<b>0.2</b>

Les budgets 2023, qui prévoient au fonctionnement des charges de CHF 86'452'630.--, des revenus de CHF 88'971'700.--, une marge d'autofinancement de CHF 16'353'770.-- et, aux investissements des dépenses de CHF 38'383'800.--, des recettes de CHF 195'000.--, une insuffisance de financement de CHF 38'188'800.-- sont acceptés par l'Assemblée moyennant une abstention.

#### 7. Lecture des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire

Le Président donne connaissance des compétences inaliénables 2023 qui découlent de l'article 8 du règlement d'organisation communale (en CHF).

Nouvelle dépense à caractère non obligatoire	(> 5 % *)	4'474'474.--
Nouvelle dépense annuelle et périodique non liée	(> 1 % *)	894'895.--
Emprunts liés à un nouvel investissement	(> 10 % *)	8'948'947.--
Emprunts pour le financement du fonctionnement	(> 25 % *)	22'372'368.--
Octroi de prêts, de cautionnements et de garanties	(> 5 % *)	4'474'474.--
Ventes, échanges, partages d'immeubles,...	(> 5 % *)	4'474'474.--

\* des recettes brutes des comptes 2021.

#### 8. Présentation de la planification financière 2024-2027

Tableau de la planification (en CHF Mios)

	2023	2024	2025	2026	2027	Totaux
Investissements ordinaires	15.5	15.0	10.0	12.0	15.0	67.5
EMS intercommunal	5.4	2.8				8.2
Extension crèche Martelles	2.4	0.1				2.5
Réalisation UAPE Montana-Village	0.2	1.5	0.2			1.9
Surélévation UAPE Randogne		0.1	1.5	0.2		1.8
Station de potabilisation de Plans-Mayens	1.0	2.0	4.0	3.0		10.0
Lac de Chermignon	4.0	5.0				9.0
Réservoirs et chambres de captage	2.2	2.5	3.9	3.4	1.8	13.8
Carrefour de l'Etoile	0.2	1.5	1.4			3.1
Zone artisanale	0.5	2.0	2.0			4.5
Parking Etang Long	0.2		1.5	1.5	1.5	4.7
Stade d'arrivée de la Nationale ACCM	1.2	6.5	5.5	1.2		14.4
Investissements ACCM	5.4	3.0	3.0	3.0	5.0	19.4
Parking des Thermes ACCM			8.8			8.8
<b>Investissements totaux</b>	<b>38.2</b>	<b>42.0</b>	<b>41.8</b>	<b>24.3</b>	<b>23.3</b>	<b>169.6</b>

Marge d'autofinancement	16.4	17.0	17.5	17.5	18.0	86.4
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>-21.8</b>	<b>-25.0</b>	<b>-24.3</b>	<b>-6.8</b>	<b>-5.3</b>	<b>-83.2</b>

M. Yvan Rion est remercié pour ses explications.

Le Président poursuit en expliquant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et jusqu'à la fin 2023, la Commune aura réalisé des investissements pour environ CHF 120 Mios, raison pour laquelle il ne faut pas craindre les CHF 160 Mios prévus ces prochaines années.

#### 9. **Approbation du règlement de l'Etat-Major de Conduite Régional des communes du Haut-Plateau**

Conseiller communal responsable de la sécurité publique, M. Kevin Barras explique que l'Etat-Major est né en 2002 à la suite d'un projet cantonal de la protection de la population qui avait pour objectif de régionaliser les cellules catastrophes communales.

Aucun règlement n'avait été établi mais une convention avait été signée par les six communes pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003. A la suite de l'entrée en vigueur en 2013 de la Loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (LPPEX) et son ordonnance (OPPEX), ladite convention n'était plus d'actualité et il est devenu nécessaire de mettre en place un règlement.

Ce dernier permet de régler toutes les questions de responsabilités et d'assurances et donner un cadre légal et clair à la commission ainsi qu'aux membres de l'EMCR.

L'EMCR a pour missions permanentes d'analyser et tenir à jour la carte des risques, de planifier les différents cas d'engagement, d'établir et tenir à jour les dossiers de conduite.

Il a pour missions particulières l'engagement, la conduite ainsi que la coordination de tous les services de secours avec les moyens communaux, cantonaux, fédéraux et/ou privés pour faire face à une situation d'urgence extraordinaire. L'EMCR entre dans une telle situation lorsque les services de secours ordinaires tels que la police, les pompiers, les services sanitaires, techniques etc. n'arrivent plus à gérer la situation.

M. Kevin Barras poursuit en présentant l'organigramme et en commentant, par chapitre et chaque article, le règlement. Il souligne que ce dernier a d'ores et déjà obtenu l'aval du juriste de l'Etat du Valais.

S'agissant d'un règlement intercommunal, ce dernier est également présenté aux citoyens de Lens et d'Icogne, raison pour laquelle le Président propose de le valider en bloc, proposition acceptée à l'unanimité.

L'Assemblée accepte le règlement de l'Etat-Major de Conduite Régional des communes du Haut-Plateau, à l'unanimité.

#### 10. **Sujets d'actualité et divers**

Mme Marielle Clivaz, en charge de la formation, jeunesse, santé et social, annonce la réouverture du centre médical qui se situe sur la Place Victoria et qui s'appelle désormais Permanence Médicale Victoria. Ouverte tous les jours, elle est placée sous la direction du Dr. Yves Yamgoue, neurochirurgien; ce dernier est accompagné du Dr. Stéphane Douspis et de la Dresse Monica Borges, tous deux généralistes. D'autres médecins s'installeront progressivement pour étoffer l'offre avec diverses spécialisations.

Le Président informe les citoyens sur les Championnats du Monde de ski alpin 2027. En septembre 2022, les délégués ACCM ont validé, à l'unanimité, la construction d'un nouveau stade dans l'aire d'arrivée de la piste Nationale. Au lendemain de cette votation, de



nombreuses et diverses coordinations techniques ont été nécessaires et la Commune travaille activement avec les architectes et différents bureaux mandatés. Le projet de l'ouvrage ainsi que la demande formelle d'autorisation de construire devraient être finalisés en début d'année prochaine. Le nouveau bâtiment, correspondant aux exigences de la Fédération internationale de ski (FIS) se composera de trois niveaux hors terre avec un vaste sous-sol. Il pourra être utilisé, en dehors des compétitions, par Crans-Montana Exploitation (CME) pour le stockage du matériel estival. Année après année, ces nouveaux locaux pourront être mis à disposition de l'organisation des Coupes du monde de ski et d'autres manifestations sportives, l'objectif étant que ce stade soit occupé été comme hiver.

**Q :** M. Patrice Clivaz remercie le Président pour les explications données sur les Championnats du Monde de ski (CM) et leur clarté. Il constate une rampe au milieu des constructions prévues et, de son point de vue, estime que cette dernière doit faire partie intégrante du projet. Il souhaite également savoir ce qu'il adviendra des courses habituelles durant la construction du stade d'arrivée. Finalement, il constate que St-Moritz a obtenu, à cinq reprises, les championnats. Sur les huit membres du comité d'organisation, il relève les personnalités régionales nommées qui sont MM. Frédéric Favre, Nicolas Féraud, Sidney Kamerzin et Philippe Magistretti. Il s'inquiète pour l'avenir du comité actuel dont fait partie M. Marius Robyr. Il remercie la secrétaire communale pour la fidélité des propos retranscrits lors de ses interventions.

**R :** La construction est relativement simple car elle est composée de dalles et de pieux. Il s'agira, la première année, de réaliser la base du chantier (trou et la première dalle); s'ensuivra le tubulaire. Quant à la rampe, deux options se présentent à savoir le suivi de la piste avec un passage sous-route ou une couverture de l'entrée du parking; cette réalisation dépendra et tiendra compte des décisions qui seront prises par CMA. Quant à l'organisation des CM, la FIS confie désormais ce mandat à une Association, en l'occurrence Swiss-Ski, laquelle conserve le lead. Le Président soulève que tout sera fait pour que la majorité du travail ne se fasse pas à Berne et que les collaborateurs et bénévoles soient issus de la région.

**Q :** M. Hervé Depez a reçu dans sa boîte aux lettres, il y a quelques jours, une information sur l'aménagement de l'entrée de Montana depuis la gare du funiculaire SMC jusqu'à la halle Pelliccioli; il demande de plus amples informations.

**R :** Il s'agit d'un projet stratégique dont la première partie concerne les parcelles Pelliccioli; une 2ème partie pourrait englober l'immeuble communal et une troisième la Colline des Ecureuils. Cet énorme projet privé, situé sur des parcelles communales, est déjà bien engagé et une promesse de DSDP a été signée.

**Q :** M. Patrick Rey relève que deux manifestations distinctes ont été organisées à Ycoor les 31 juillet et 1<sup>er</sup> août écoulés dont une à la dernière minute. Il demande au Conseil de se coordonner au préalable avant d'autoriser une manifestation pour ainsi ne pas prêter les événements villageois et qui ont de la peine à rassembler leurs habitants.

**R :** Le Président en prend acte et invite M. Bruno Huggler, Directeur de CMTC, à en tenir compte également.

**Q :** M. Patrick Rey poursuit et demande s'il ne serait pas possible d'organiser, comme à Savièse, une seule et unique belle Fête-Dieu en changeant de village chaque année.

**R :** Le Conseil souhaiterait vraiment voir cela se réaliser mais cette décision dépend de l'Evêché, qui a déjà été invité à le faire et qui sera relancé.

**I :** M. John Glettig relève que la Commune de Crans-Montana a organisé, il y a une quinzaine de jours, les assises des associations. Elles se sont réunies et ont traité de la coordination entre toutes les sociétés. Le sujet de la Fête-Dieu est donc bel et bien d'actualité.

**Q :** M. Christian Mittaz souhaite avoir des renseignements au sujet de CMA, notamment où en sont les tractations et quelles sont les relations avec les communes.



**R** : Après quelques bas, les relations sont à présent sereines et bonnes et une annonce sur les investisseurs devrait avoir lieu prochainement.

**Q** : M. Christian Mittaz poursuit et demande si une étude a été faite pour turbiner les eaux usées qui descendent vers la plaine.

**R** : Avec le projet Lienne-Raspille, il est prévu de turbiner l'eau, de même que celles qui sont usées.

**Q** : M. Marco Altherr a appris par la presse que le chantier de l'Aminona s'est ré-ouvert et souhaite savoir si la société italienne a repris l'ensemble du projet à son compte et/ou si des capitaux russes sont toujours existants, auquel cas il s'interroge sur cette pertinence.

**R** : La société italienne est une entreprise générale qui a signé un contrat avec les propriétaires des plans. Chaque semaine l'avocat mandaté par la Commune contrôle que l'argent dévolu à ce projet soit sain, étant précisé qu'il est déposé en Suisse. Les rôles de la Commune sont un accompagnement ainsi qu'une coordination pour que le projet aboutisse.

**Q** : M. Cédric Vocat remercie le Conseil pour la gratuité des transports sur le Haut-Plateau. Il constate néanmoins que les courses du côté de Chermignon n'ont lieu qu'à raison d'une par heure voire à une cadence plus espacée. Il demande dès lors si ces dernières vont être augmentées et si la gratuité est envisageable pour les habitants des villages.

**R** : Le transport régional est régi par la Confédération et il n'est pas envisageable d'offrir la gratuité aux habitants des villages, faute de moyens financiers; cependant c'est également une volonté du Conseil d'élargir les dessertes sur toutes les lignes, raison pour laquelle la Commune travaille en étroite collaboration avec les SMC sur ce dossier.

**Q** : M. Jean-François Berthiaux relève l'insécurité des piétons sur l'ensemble du territoire et sollicite des marquages plus sérieux notamment dans les carrefours.

**R** : Il s'agit d'une problématique touchant principalement les routes cantonales; le Canton souhaite malheureusement retirer encore de plus en plus les passages piétons.

M. Nicolas Féraud clôt l'assemblée à 21h00, remercie chacun pour sa participation et invite toutes les personnes à partager le verre de l'amitié.

Le Président :  Nicolas Féraud

La Secrétaire :  Carine Vocat

The seal of the Commune de Crans-Montana is circular with a blue border containing the text 'COMMUNE DE CRANS-MONTANA'. In the center is a shield with a blue background, a white cross, and several white stars.

Crans-Montana, le 21 décembre 2022.